



Edito

Le président Macron, au mépris des règles élémentaires de la démocratie, a, sans vergogne, décidé seul de faire adopter sa réforme des retraites en utilisant une fois de plus l'article 49.3. Il s'agit d'un coup de force. Avec le plus profond cynisme, le président a utilisé tous les articles de la Constitution de la Ve République pour imposer sa volonté contre celle du peuple, contre ses représentants, contre les organisations syndicales.

Or, l'article 6 de la déclaration de l'homme et du citoyen de 1789 établit que « la loi est l'expression de la volonté générale ». C'est un fait, l'expression de la volonté générale est le refus de travailler deux ans de plus !

Mais pour ce président, le peuple n'est que foule... Celui-ci a tablé sur un essoufflement du formidable mouvement social en cours depuis 3 mois et sur notre découragement. Son échec est patent. Il a même dû annuler en catastrophe la visite du roi Charles.



Les grèves continuent et désormais la jeunesse s'engage dans la lutte. Le pouvoir en grande difficulté réplique avec son arsenal répressif contre le droit de grève (pourtant garanti par la Constitution) et contre le droit de manifester.

L'ensemble du territoire français est depuis plusieurs jours le théâtre d'opérations de maintien de l'ordre de grande ampleur, violentes et totalement disproportionnées. La Ligue des droits de l'Homme a dénoncé le retour des nasses illégales, de l'usage

d'armes mutilantes comme le LBD et les grenades de désencerclement ou explosives, du gazage à outrance, de l'emploi de policiers non formés au maintien de l'ordre et réputés pour leur violence, en particulier la brigade de répression de l'action violente motorisée (BRAV-M) et les brigades anti criminalité (BAC), avec des interpellations et des verbalisations indiscriminées, du matraquage systématique et des violences gratuites et attentatoires à la dignité et à l'intégrité physique des personnes.

La CGT Finances Publiques Paris réaffirme sa volonté de combattre jusqu'au retrait du projet de loi sur les retraites.

Elle le fait avec responsabilité, calme et détermination comme le mardi 28 mars au matin alors que la DRFIP de Paris avait convoqué une réunion avec les chefs de service sur le site du XVème Beuret, faisant fi de l'appel intersyndical et interprofessionnel à la grève. Pour les empêcher de faire grève ou pour mieux les martyriser après ?

Et, dans la foulée devait se tenir, toujours dans le XVème, un comité de direction renommé par ses soins G10. Quelle prétention !

Devant cette nouvelle provocation de la directrice, nous lui avons réservé un comité d'accueil pour lui signifier notre colère suscitée par la politique de casse du gouvernement : retraites, emplois, service public, salaires ...

Malgré son obstination, la directrice a dû renoncer à tenir ce CODIR devant la détermination des militant.es CGT, FO et des collègues.

Pour autant, elle ne renonce pas à mettre en place des réformes néfastes pour nos services qu'elle compte présenter en CSAL, dont quelques unes font l'objet de ce journal.

Macron tout comme son envoyée spéciale à la DRFIP Paris doit respecter le droit de grève et la légitimité du peuple.

Grand SCoRE Malade

Nos collègues du domaine Recettes de la Ville de Paris devaient quitter Réaumur (2ème) manu militari pour Bédier (13ème) en mars 2023. Problèmes d'intendance (travaux non finalisés, commande du mobilier problématique, montant des loyers à verser à la Ville de Paris...), le déménagement vers Bédier n'aura pas lieu cette année. Mais, jeu de chaises musicales oblige, les agents doivent impérativement quitter les lieux pour faire place à leurs collègues de la Division Paye, qui eux-mêmes doivent impérativement quitter Notre Dame des Victoires pour faire place à leurs collègues des SIE de Michel Le Comte et Banque, qui eux-mêmes doivent impérativement quitter leurs sites. En effet, Banque étant vendu, les derniers collègues y travaillant doivent libérer les locaux avant la fin de l'année pour éviter de se retrouver SBF (Sans Bureau Fixe).

En urgence, les agents du domaine Recettes de la Ville de Paris sont temporairement reloger sur le site d'Uzès (2ème), en attendant la création définitive du SCoRe (Service Commun de la Recette) en 2024.

Parfaite illustration d'une mise en place du NRP (Nouveau Réseau de Proximité) à marche forcée : la DRFiP traite les agents comme des pions, délogeables au gré de ses lubies.

UZÈS Go Home

Le guichet situé à Réaumur est le dernier accueil polyvalent et le dernier à accepter les paiements en numéraire. Parmi ses multiples activités, il est chargé de l'accueil des redevables de la Ville de Paris et de l'encaissement de leurs paiements.

Le déménagement des services Recettes de la Ville de Paris de Réaumur vers Uzès (2^e), en attendant leur installation à Bédier (13^e) en 2024, conduit à la séparation géographique entre accueil de premier et second niveau.

L'impact qu'aura ce déménagement est difficile à évaluer dès maintenant. Pour autant, la direction devra veiller à ce que les communications téléphoniques entre les deux services ne soient pas plus malaisées qu'aujourd'hui. Il est à craindre que le plus gros du surcroît de travail qu'il pourrait entraîner sera lié aux tâches de dématérialisation (demandes d'échéancier, de consolidation...appelées à être scannées et envoyées par mail). D'ores et déjà, le scannage systématique et la mise en ligne de

chacune des pièces justifiant les paiements sous Demeter, répondant plus aux impératifs de dématérialisation qu'au déménagement à Uzès, allonge d'autant le temps de traitement de chaque dossier.

Quant aux usagers, si rares sont les cas requérant la présence d'un collègue des services Recettes, les modalités de rendez-vous ne sont toujours pas définies officiellement. Initialement envisagé, l'outil APRdV (Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous) n'a pas été retenu. Et si l'installation provisoire du service à quelques centaines de mètres du guichet est un pis-aller, qu'en sera-t-il lorsqu'il sera définitivement installé dans le 13ème ?

Interrogé le 7 juillet 2022, lors de l'audience SPL, sur les relations guichet/ service recettes, sur l'accueil des usagers, le DRFiP était resté sans réponse. 9 mois plus tard, le déménagement a eu lieu et nous ne sommes pas plus avancés.

PAIERIE en la demeure

La Division de la Paye, actuellement située sur le site Notre Dame des Victoires (NDV) (2ème), est la dernière à rejoindre le Pôle Gestion Publique État implanté à Réaumur.

Le déménagement interviendra entre le 22 et le 26 mai. Une journée d'autorisation d'absence devra être accordée aux collègues, comme c'est la règle à la DRFiP.

Ce déménagement se déroule dans un contexte de réduction du champ d'intervention de la DRFiP Paris dans le domaine de la Gestion Publique État et, plus particulièrement pour ce service, par des transferts d'assignation vers la Banlieue et la Province avec son corollaire, les suppressions d'emplois (-13 B&C en 2022, -17 en 2023). Il est rendu possible par les vacances d'emplois de la division Paye, une cinquantaine d'agents faisant place à une autre. Si la direction a fait le nécessaire pour rassurer les collègues, s'il n'y a pas de perte d'espace, si la présence de cloisons limitera les nuisances des open spaces, il n'en demeure pas moins que ce déménagement ne s'effectuera pas dans des conditions optimales. En cause, un déménagement précipité (c.f. déménagement d'une partie du SPL à Uzès) et surtout un budget alloué microscopique (surtout si on le compare aux moyens déployés pour la rénovation du site qu'ils doivent quitter).

Ainsi faute de temps et d'argent, les compactus, qui occupent une part non négligeable de l'espace, ne seront pas enlevés. Les fenêtres défectueuses ne seront pas réparées. Aucun espace de réunion n'est prévu, ni dans les bureaux des chefs de service, ni dans les locaux occupés par les agents. Aucun lieu de convivialité ne sera installé dans le service, alors que les collègues ont pu constater que cela était devenu la norme à NDV.

Rien n'indique que les requêtes des agents (raccourcissement en largeur des cloisons, pose de cloisons semi-vitrées...) seront prises en compte. Même les plus simples (suivi des frigos) font l'objet de discussions à l'heure où nous rédigeons cet article. En raison des réductions d'effectifs qui interviendront en septembre, la configuration de cette installation n'est que provisoire. La direction devra se saisir de cette opportunité pour satisfaire les demandes des agents qui, dans l'urgence, n'ont pu être satisfaites.

« Veni Vidi Rici »

La fraude aux Réductions d'Impôt Crédits d'Impôts (RICI) s'est considérablement amplifiée avec le passage brutal au tout numérique, l'obligation et la généralisation de la télédéclaration et le développement de la télécorrection.

Elle s'est considérablement amplifiée au point de devenir un nouvel élément structurel de la vie des SIP.

Parallèlement, la réduction drastique et continue des effectifs des services en charge de la fiscalité des particuliers a entraîné un véritable effet d'aubaine, immesurable dans sa globalité au dire même de notre direction parisienne.

Cette fraude consiste à déclarer de faux crédits d'impôts, qui, dans la très grande majorité des cas,

ne font l'objet d'aucun contrôle en amont par l'Administration (pour les restitutions en deçà de 8 900 euros). Dans les rares cas où, après remboursement, la fraude est détectée, il est difficile voire impossible de recouvrer la somme indûment versée.

Cette situation est aussi lourde de conséquences sur l'accueil. Ainsi, un collègue a été agressé pour n'avoir fait que son travail : bloquer en amont une restitution injustifiée.

Encore une fois, cette fuite en avant vers le tout numérique couplée à de massives suppressions d'emplois témoigne plus d'une idéologie que d'une volonté de moderniser et renforcer nos services publics.

Une Bonne Paire de Claques dans l'Accueil

La baisse de fréquentation des Services Départementaux de l'Enregistrement (SDE- services assurant le traitement des donations, successions, cessions de part, déclarations de plus-values immobilières...) est indéniable. Cette baisse trouve plus son origine dans la réduction des obligations en matière d'enregistrement que dans le déploiement de la dématérialisation.

Les usagers professionnels travaillent régulièrement avec les 3 SDE parisiens (St Hyacinthe, St Sulpice, St Lazare). Ils ne sont donc pas en peine de les joindre, quel que soit le canal choisi.

Il n'en est pas de même pour les usagers particuliers. Ceux-ci sont souvent désarmés face aux démarches administratives, qui se révèlent particulièrement complexes pour des néophytes. Il est plus facile de leur donner une réponse sur place, notamment pour les déclarations de dons manuels ou la distinction entre dons manuels et dons spécifiques de sommes

d'argent.

Donc la mise en place d'un système de rendez-vous téléphonique (APRDV- Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous) aboutit à l'inverse de l'effet souhaité. Dans la plupart des cas, les collègues des SDE sont contraints in fine de demander aux usagers de se présenter aux guichets sans rendez-vous pour l'accomplissement de leurs formalités. On peut donc douter du rapport temps passé/ service rendu à l'utilisateur induit par l'instauration de l'APRDV.

D'autant que cette offre de service supplémentaire arrive dans un contexte où les SDE parisiens doivent supporter un sous-effectif marqué.

Les accueils sont de plus en plus confrontés à des usagers de SIE, SIP, ou autres en peine de point d'entrée dans un réseau d'« proximité ». Une fois de plus, la direction profite d'une innovation hors sol pour distendre le lien entre usagers et service public.

Well it's Douanes for the Money !

Après avoir présenté en janvier 2023 la fusion technique de la TP amende 1er div et de la TP amendes transports, la DRFIP acte en mars 2023 le transfert du recouvrement des amendes douanières juridictionnelles.

Il s'agit d'une nouvelle usine à gaz qui prône aussi bien la poly compétence des collègues que l'expertise, qui propose une fusion juridique mais non effective compte tenu de l'impossibilité technique de fusionner les bases et qui promeut l'entraide et la solidarité au détriment d'une formation efficace et du respect du métier. La non prise en compte de la complexité des procédures de prise en charge et de

recouvrement des amendes ainsi que la différence des circuits de compétence vont mettre les collègues contraints à la poly compétence dans une situation très difficile et le tout sans formation encore organisée (transfert avril 2023!!), sans pratiques harmonisées, sans recrutement effectif et ceci pendant plus de 6 mois. Cerise sur le gâteau : l'accueil est à peine évoqué dans les documents du CSAL sauf pour affirmer que tous les collègues s'y colleront alors que celui-ci est déjà très compliqué et sera encore mis à mal par la création de cette nouvelle TP à trois têtes (amendes pénales, amendes transport et amendes douanières).

« Si j'connais le con qui a fait sauter le pont... » (Pitivier)

En 2023, 2 « ponts naturels » sont possibles, le 19 mai et le 14 août. La direction parisienne a décidé d'imposer le pont du 14 août.

La direction argue du fait que cette année il y a 4 jours fériés en mai, mois au cours duquel se déroule la campagne IR et qu'elle ne veut pas rajouter une matinée supplémentaire de fermeture au public.

Si elle était vraiment attachée au service public dont l'accueil physique est si essentiel pour la population, l'administration n'aurait pas, année après année, supprimé les emplois conduisant à une réduction

toujours plus importante de cet accueil.

Il est à noter que les autres directions de la région ont retenu le pont du 19 mai.

La CGT est opposée aux ponts imposés.

Dans un contexte de sous-effectifs de plus en plus prégnant, elle demande l'ouverture partielle, c'est-à-dire la possibilité de fermer les sites au public, les jours dits de « ponts naturels ». Cette solution permet d'éviter les tensions entre les collègues ainsi que la libre disposition des congés pour les agents dans les cadres réglementaires habituels.

Festival de Scan 2023

Toujours à la pointe de la technologie, la DGFIP a décidé de scanner les copies de concours pour ne plus avoir à les transmettre au centre des concours de Lille. Par modernité ou pour éviter les problèmes comme les pertes de copies dues à l'emploi de sous-traitants de sous-traitants de transporteurs ?

Après une première expérimentation en novembre pour le concours d'IP, une deuxième a eu lieu le 13 mars (jour où elle devait être présentée en CSAL...) pour celui de contrôleur 1ère classe (C1).

Mais pour la direction, dans sa fiche de présentation, pas besoin d'attendre cette deuxième expérimentation pour savoir que tout va bien se passer alors que c'est l'ENFIP qui s'est occupé du scannage de la première. De plus, le concours de C1 est particulier dans son type d'épreuve (QCM et Questions à Réponses Courtes) et donc dans la

forme de copies qui tiennent sur une page au lieu de plusieurs intercalaires (qui d'ailleurs passent de 8 à 4 pages).

Mais ne vous inquiétez pas chers collègues « la première expérimentation a montré que ces travaux étaient simples et rapides ». Mais fastidieux peut-être ? Mais quand on ne les fait pas soi-même...

Et quand la direction ajoute « la charge de travail est estimée à une demi-journée », « a contrario le service n'aura pas à effectuer le conditionnement (...) des copies », elle oublie que ce conditionnement est fait dès la fin de chaque épreuve et qu'il s'agira donc bien de travail en plus pour les collègues du service des concours.

Mais on le sait avec cette nouvelle directrice, puisqu'elle le dit partout où elle passe, les agent.es n'en font pas assez.

Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfip75.org

Courriel : cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49